

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2013

Le conseil municipal s'est réuni le 11 mars à 18h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Devulder, M. Dambricourt, M. Berquez, M. Ducrocq, M. Danquigny, M. Vanpoperinghe, Mme Questier, M. Plumart, M. Guilbert, M. Gogibus, M. Delhaye, M. Vermeersch, Mme Dufour, Mlle Rousselle.

Excusés : M. Avart (procuration à M. Berquez), Mme Lecoq (procuration à M. Ducrocq), M. Clais (procuration à Mme Dufour) Mme Assal (procuration à M. Deschodt), Mlle Binet, M. Govart, Mlle Fourrier (procuration à M. Devulder).

### **Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre SIECF, élection des délégués, cotisation.**

Après avoir pris connaissance de la lettre du sous-préfet relative à la mise en place du nouveau comité syndical, il a été procédé à l'élection de 4 délégués : 2 délégués titulaires : M. Devulder et M. Clais, 2 suppléants : M. Ducrocq et M. Dambricourt.

Après avoir pris connaissance de la lettre du président du SIECF relative à la participation financière des communes fixée par habitant à 3,06 € par habitant, le conseil décide de ne pas fiscaliser cette participation.

### **Adhésion à la communauté de communes de la Colme, attribution de compensation.**

M. le maire rappelle que dans le cadre de l'entrée de la commune dans la CCColme, il a été procédé à un calcul du montant des charges et des recettes transférées. Le bilan de ce transfert est négatif : le montant des charges transférées à la CCColme est supérieur de 99 281€ au montant des recettes transférées. En conséquence la commune doit une attribution de compensation du même montant à la CCColme, le conseil a validé le calcul du transfert de charges et le montant de l'attribution de compensation qui en résulte.

### **Maison des archers, ateliers municipaux, avenants.**

Le conseil autorise la signature d'un avenant au marché conclu avec la société VATP d'Aire sur la Lys qui réalise le gros œuvre pour un montant de 1355,07 € (mise en place d'un puisard avec pompe). La mission de contrôle confiée à la société Diligentia d'Hazebrouck a également été réajustée pour un montant de 1387,36 €.

Ateliers municipaux : un avenant de 760 € a été validé au profit de Véritas agence de Grande-Synthe.

### **Tableaux des effectifs communaux : mise à jour au 1er février 2013.**

Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet, et d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet.

### **Sivom des cantons de Bourbourg-Gravelines.**

Après avoir pris connaissance du montant de la participation communale 2013 au budget du Sivom qui s'élève à 87 949,54 € le conseil décide de ne pas fiscaliser cette participation.

### **Terrains rue de Millam, compromis de vente.**

Le maire a été autorisé par le conseil à signer le compromis de vente établi par Me Devos notaire à Bourbourg et relatif à la vente au profit de la société « Cap Immo » dont le siège est à Eperlecques pour les parcelles communales sises rue de Millam, d'une superficie totale de 23 387 m<sup>2</sup> au prix de 315 000 €

### **Terrain rue de la Colme, promesse unilatérale de vente.**

Le maire a été autorisé par le conseil à signer la promesse unilatérale de vente établie par Me Barras notaire à Bourbourg au profit de la société « Nord Lotir » dont le siège est à Croix pour les parcelles communales sises rue de la Colme, d'une superficie totale de 7822 m<sup>2</sup> au prix de 120000€.

### **Ecole maternelle Drila, remplacement des menuiseries extérieures. Demandes de subventions.**

Le conseil considérant que les travaux de remplacement des menuiseries généreront des économies d'énergie et une plus grande qualité d'accueil des jeunes enfants de ce quartier autorise le maire à lancer les consultations d'entreprises et solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds départemental de solidarité territoriale et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

### **Subventions.**

Le conseil a validé les termes de la convention fixant le montant de la subvention au centre socio-culturel de Watten et le calendrier des versements à effectuer. Une avance de subvention dans l'attente du vote du budget a également été accordée à l'Office de Tourisme pour un montant de 9000 €.

### **Réforme des rythmes scolaires.**

Le maire informe le conseil que les maires de la Communauté de Communes de la Colme réunis le 7 mars dernier ont décidé d'un commun accord de différer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.